

Legislative  
Assembly  
of Ontario



Assemblée  
législative  
de l'Ontario

1<sup>re</sup> SESSION, 43<sup>e</sup> LÉGISLATURE, ONTARIO  
1 CHARLES III, 2023

# Projet de loi 72

**Loi proclamant la troisième semaine de juin Semaine des professionnels de la santé**

**M. A. Shamji**

**Projet de loi de député**

1<sup>re</sup> lecture      2 mars 2023

2<sup>e</sup> lecture

3<sup>e</sup> lecture

Sanction royale



## Loi proclamant la troisième semaine de juin Semaine des professionnels de la santé

### Préambule

L'épine dorsale du système de santé de l'Ontario est son personnel – les dizaines de milliers de professionnels qui répondent présents chaque jour, chaque heure et chaque minute pour fournir aux patients des soins exceptionnels. Utilisant leur expérience, leur formation et leur compassion, ces héros prennent soin des autres, même par mauvais temps, même les jours fériés. Régulièrement, ils acceptent des quarts de travail nocturnes et des quarts de travail en fin de semaine qui les arrachent à leurs familles, pour faire en sorte que les patients reçoivent, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, les soins qu'il leur faut.

Grâce à leurs services et à leurs sacrifices, notre système de santé est plus fort.

Tous ces professionnels silencieux occupent plus de 250 métiers différents, chacun de ces métiers apportant sa propre pierre à l'édifice. Certains professionnels sont en première ligne, en contact direct avec les patients – il en est ainsi des thérapeutes respiratoires, des travailleurs sociaux, des diététistes, des auxiliaires médicaux et des préposés aux services de soutien personnel. Il en est d'autres qui besognent en silence et dans l'ombre, dans des rôles qui ne sont en rien moins importants – les administrateurs, les technologues et les techniciens des laboratoires, les techniciens pharmaceutiques et les technologues en radiation médicale, et bien d'autres. Quels que soient leur titre ou la durée de leur contact direct avec les patients, chacun de ces professionnels joue un rôle vital pour s'assurer que les patients obtiennent les soins dont ils ont besoin.

Chacun de ces professionnels mérite d'être reconnu et célébré.

La Semaine des professionnels de la santé vise à rendre hommage à ces personnes oeuvrant de façon désintéressée et à fournir une occasion de célébrer l'impact collectif massif de leur travail sur la santé et le bien-être de chaque personne vivant en Ontario.

Pour ces motifs, Sa Majesté, sur l'avis et avec le consentement de l'Assemblée législative de la province de l'Ontario, édicte :

### Semaine des professionnels de la santé

**1** La troisième semaine de juin de chaque année est proclamée Semaine des professionnels de la santé.

### Entrée en vigueur

**2** La présente loi entre en vigueur le jour où elle reçoit la sanction royale.

### Titre abrégé

**3** Le titre abrégé de la présente loi est *Loi de 2023 proclamant la Semaine des professionnels de la santé*.

---

### NOTE EXPLICATIVE

Le projet de loi proclame la troisième semaine de juin de chaque année Semaine des professionnels de la santé.